

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 158

17 mars 1998

SOMMAIRE

Adaxe, S.à r.l., Sanem	page 7562	Equator Investments S.A., Luxembourg	7582
Adrian Holding S.A., Luxembourg	7563	Equilibrium Investment Fund, Sicav, Luxembg	7583
Aero International Finance S.A., Luxembourg	7562	European Arabian Consultancy Holdings S.A.	7583
Albion Partners Holding S.A., Luxembourg	7563	European Development S.A., Luxembourg	7584
Aldington Finance & Holdings S.A., Luxembourg ..	7563	Europe Equipment Financial Holding S.A., Remich	7583
Ambares S.A., Luxembourg	7564	Europe Equipment S.A., Remich	7582
A.M.E. Action, Musique, Export, S.à r.l., Luxembourg	7563	Europe Optic Guide S.A.H., Luxembourg	7583
Ancar Holding S.A., Luxembourg	7564	Felgen Constructions S.A., Munsbach	7584
Arsinoe Holding S.A., Luxembourg	7563	Golden Pala S.A., Luxembourg	7555
Arun Immobilière S.A., Luxembourg	7564	59 International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	7554
Asco Holding S.A., Luxembourg	7564	J.F.B. Investissements S.A., Luxembourg	7558
Au Jardin de Pimpanicaille, S.à r.l., Strassen	7565	Participation Internationale Immobilière S.A.H.,	
Balan Holdings S.A., Luxembourg	7565	Luxembourg	7538
Bandar Holding S.A., Luxembourg	7565	Pavitex International S.A., Luxembourg	7538
Banesfondo Internacional, Sicav, Luxembourg	7566	Power Generation and Oil Services S.A., Luxembg	7538
Banque Paribas S.A., Paris	7566	Precious Stones Holding S.A., Luxembourg	7539
Bara S.A., Luxembourg	7566	Print & Media Holding S.A., Luxembourg	7539
Belgard S.A., Luxembourg	7567	PTE International Trade S.A., Luxembourg	7540
Belmir Holding S.A., Luxembourg	7567	Real Estate Euro-Invest S.A., Luxembourg	7540
Belux Conseil S.A., Luxembourg	7568	Refralux, S.à r.l., Luxembourg	7564
BIL Europe Growth Fund, Sicav, Luxembourg	7567	Revesta S.A., Luxembourg	7539
BIL Euro Rent Fund, Sicav, Luxembourg	7568	Rhododendron S.A., Luxembourg	7539
BIL-Keystone Asia Premier Fund, Sicav, Luxembg	7569	Rio International S.A., Luxembourg	7541
BIL Money Market Fund, Sicav, Luxembourg	7572	San Benedetto International S.A., Luxembourg ...	7542
Black Ball, S.à r.l., Pétange	7567	Sanders Finance S.A., Luxembourg	7542
Bon S.A.H., Luxembourg	7570	Scandinavian Broadcasting System S.A., Luxem-	
Brandsatch Holding S.A., Luxembourg	7571	bourg	7539, 7540
Bricoman Luxembourg S.A., Strassen	7565	Sevilla Holding S.A., Luxembourg	7542
Brim S.A., Mamer	7569	Sherwood, S.à r.l., Luxembourg	7543
Cabaret Splendid, S.à r.l., Luxembourg	7569	Socauff, S.à r.l., Luxembourg	7544
Canara Holding S.A., Luxembourg	7571	Société de Financement International S.A., Luxem-	
Carial S.A., Luxembourg	7572	bourg	7543
Cerafer, S.à r.l., Strassen	7573	Société de Gestion Immobilière S.A., Luxembourg	7546
Celsius S.A., Luxembourg	7568, 7569	Société Financière U.C.B. S.A., Luxembourg	7543
Chamarel S.A., Luxembourg	7573	Somarcan, S.à r.l., Luxembourg	7544
Chenal Holding S.A., Luxembourg	7573	Syllabus S.A., Luxembourg	7545, 7546
Cherty Holding S.A., Luxembourg	7574	Tammes & Co S.A., Luxembourg	7541
Cinello & Sertic, S.à r.l., Rumelange	7572	Team Invest S.A., Luxembourg	7545
Comitalu S.A., Luxembourg	7573	Trade Wind Holding S.A.	7543
Compagnie de Promotion et de Financement S.A.,		Trans Eurolux Express, S.à r.l., Luxembourg 7547,	7548
Luxembourg	7574	Transfina S.A., Luxembourg	7547
Concerto Fund, Sicav, Luxembourg	7575, 7576	Trasaghis Holding S.A., Luxembourg	7542
Copytech, S.à r.l., Roodt-Eisch	7575	Trattoria dei Quattro, S.à r.l., Luxembourg	7547
Coriander Holdings S.A., Luxembourg	7576	TrefilArbed Luxembourg/Saar, S.à r.l., Bissen	7546
Dé d'Or S.A.H., Luxembourg	7574, 7575	Turbomaster, S.à r.l., Luxembourg	7544
Deltac Holding S.A., Luxembourg	7577, 7578	U.C.B. S.P.F., Luxembourg	7548
Derlan Luxembourg S.A., Luxembourg	7550	Um Brill S.A.H., Luxembourg	7549
Diacare S.A., Luxembourg	7577, 7579	Velden A.G., Luxembourg	7548, 7549
Doman Holding S.A., Luxembourg	7579	Venture Technologies Holdings Ventec S.A., Lu-	
Easy Rider, S.à r.l., Strassen	7580	xembourg	7549
Ecupar Conseil S.A., Luxembourg	7580, 7581	Vilux Finance S.A., Luxembourg	7550
Egremont S.A., Luxembourg	7580	West Coats Holding A.G.	7550
Electro-Reinert, S.à r.l., Luxembourg	7581, 7582	Windstar S.A., Luxembourg	7550
Emerge Management S.A., Luxembourg	7581	World Bond Trust Management Company S.A., Lu-	
Encyclopaedia Britannica Holding S.A., Luxembg ..	7580	xembourg	7555

**PARTICIPATION INTERNATIONALE IMMOBILIERE S.A.H.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 novembre 1997, enregistré à Grevenmacher, le 2 décembre 1997, vol. 501, fol. 96, case 11.

I.- Que par acte reçu par le prédit notaire, en date du 12 juillet 1991, publié au Mémorial C, numéro 45 du 7 février 1992, il a été constitué une société anonyme sous la dénomination de PARTICIPATION INTERNATIONALE IMMOBILIERE S.A.H., en liquidation, avec siège social à L-1631 Luxembourg, avec un capital de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'à la suite de la décision de l'assemblée, la société se trouve dissoute.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à Luxembourg, 35, rue Glesener.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 1997.

J. Seckler.

(47105/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

PAVITEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.034.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 juin 1997

Le mandat des Administrateurs et celui du Commissaire aux Comptes, Monsieur Aloyse Scherer Jr., venant à l'échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de renouveler leur mandat pour une nouvelle durée d'un an.

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(47106/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

POWER GENERATION AND OIL SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.191.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 66, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

Signature.

(47109/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

RHODODENDRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 13.173.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice:	FRF 13.046.348,39
- Résultats reportés:	FRF (21.863.985,06)
- Report à nouveau:	FRF (8.817.636,67)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

Signature.

(47117/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

RHODODENDRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 13.173.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: FRF (1.518.037,79)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

Signature.

(47118/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

PRECIOUS STONES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 23.788.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

Signature.

(47110/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

PRECIOUS STONES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 23.788.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

Signature.

(47111/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

REVESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.807.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 66, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997.

Signature.

(47116/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

PRINT & MEDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.750.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47112/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Les comptes consolidés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47128/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47129/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., tenue au siège social de la société en date du 12 décembre 1997 que:

– il est donné décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'année sociale 1996;

– le nombre des administrateurs est fixé à onze;

– sont nommés administrateurs de la société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1997:

- M. Harry Sloan, administrateur de société, demeurant à Londres (Royaume-Uni), Président du Conseil d'Administration;

- M. Martin Lindskog, président de société, demeurant à Bruxelles (Belgie), Vice Président du Conseil d'Administration;

- M. Jörgen Nilsson, administrateur de société, demeurant à Stockholm (Suède);

- M. Jesper Smith, président de société, demeurant à Copenhague (Danemark);

- M. Howard A. Knight, président de société, demeurant à Conneq (USA);

- M. Anthony Ghee, avocat, demeurant à Londres (Royaume-Uni);

- M. Kjell Aamott, Chief Executive Officer, demeurant à Oslo (Norvège);

- M. Adrianus J. Swartjes, administrateur-délégué, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas);

- M. Michel Finkelstein, administrateur de société, demeurant à Connecticut (U.S.A.);

- M. David Hulbert, administrateur de société, demeurant à Londres (Royaume-Uni);

- M. Peter E. Murphy, administrateur de société, demeurant à Los Angeles (U.S.A.);

– est nommée commissaire aux comptes de la société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1997:

COMPAGNIE DE RÉVISION, société anonyme, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg-Kirchberg;

– est nommée réviseur indépendant des comptes consolidés de la société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 1997:

ERNST & YOUNG, société anonyme, rue Richard Coudenhov-Kalergi, L-1359, Luxembourg-Kirchberg.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Pour SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47130/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

PTE INTERNATIONAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.801.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47113/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

REAL ESTATE EURO-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47114/637/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

RIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.283.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration
Signature

(47119/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

RIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.283.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration
Signature

(47120/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

RIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.283.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration
Signature

(47121/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

RIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.283.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Le Conseil d'Administration
Signature

(47122/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TAMMES & CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 43.479.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 1997

Il en résulte que:

- Messieurs Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant à Sandweiler et Maurice Hauptert, Expert-Comptable, demeurant à Pétange, sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs Gerrit Tammes et Giorgio Scelsi, administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour réquisition-inscription
Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(47143/518/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SAN BENEDETTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.120.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

SAN BENEDETTO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(47126/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SANDERS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.361.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 88, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47127/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SEVILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.559.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

SEVILLA HOLDING S.A.

Signatures

(47131/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SEVILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.559.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

SEVILLA HOLDING S.A.

Signatures

(47132/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SEVILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.559.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

SEVILLA HOLDING S.A.

Signatures

(47133/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TRASAGHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 33.023.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47150/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SHERWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 52.656.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 octobre 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 661 du 29 décembre 1995.

Assemblée Extraordinaire

Les soussignés:

1. La société anonyme holding BETRESH S.A.H., avec siège à Luxembourg, ici représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Gaston Thinnes, conseil fiscal, demeurant à Bereldange;
- Monsieur Raymond Streicher, conseil fiscal, demeurant à Bettange-sur-Mess.

2. Monsieur Gaston Thinnes, agissant en son nom personnel, seuls associés de la S.à r.l. SHERWOOD, avec siège à Luxembourg, 14, rue des Romains, ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

A. de donner décharge à Monsieur Michel Kayse, demeurant à B-1440 Braine-le-Château, pour la gérance,

B. de nommer gérant, Monsieur Wenkin, demeurant à Bergem.

La société est valablement engagée par la signature du gérant Monsieur Robert Wenkin.

Luxembourg, le 31 octobre 1997.

BETRESH S.A.H.

G. Thinnes

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 500, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47134/765/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SOCIETE DE FINANCEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 29.459.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47137/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SOCIETE FINANCIERE U.C.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 10.500.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(47138/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TRADE WIND HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.928.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, a été dénoncé avec effet au 12 décembre 1997. Les administrateurs, MM. Jean Bodoni, Fred Carotti et Guy Kettmann, ainsi que le commissaire aux comptes, Mme Marie-Claire Zehren, se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47145/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SOCAUDEFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 30.127.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 500, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1997.

FIDUCIAIRE GASTON THINNES

Signature

(47135/765/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SOCAUDEFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 30.127.

Société à responsabilité limitée constituée par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 février 1989, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et associations, n° 185 du 6 juillet 1989, modifiée par acte par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 juillet 1993, publiée au Mémorial C, n° 505 du 25 octobre 1993.

Assemblée Extraordinaire

Les soussignés:

1. Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume,
 2. Monsieur Fabian Collot, étudiant, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige,
 3. Monsieur Guy Collot, juriste d'entreprise, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige,
 4. Madame Bernadette Rozet, sociologue, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige,
 5. Monsieur Gaston Thinnes, conseil fiscal, demeurant à L-7240 Bereldange,
 6. Monsieur Daniel Bourgeois, dessinateur technicien, demeurant à L-8820 Holtz,
- seuls associés de la S.à r.l. SOCAUDEFF, avec siège à Luxembourg, 14, rue des Romains, ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

A. de donner décharge au gérant, Monsieur Guy Collot, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige,

B. de nommer gérant pour la consultance pour entreprises ainsi que la prestation de services comptables et conseils fiscaux, Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

C. de confirmer pour la gérance d'édition et commerce d'oeuvres audiovisuelles, Monsieur Daniel Marchand, réalisateur, demeurant à B-6790 Aubange.

Monsieur Frédéric Collot, préqualifié, peut engager la société par sa seule signature dans tous les domaines, sauf pour le domaine audiovisuel pour lequel la société est valablement engagée par la signature de Monsieur Frédéric Collot, conjointe à celle de Monsieur Daniel Marchand.

Luxembourg, le 31 mars 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 500, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47136/765/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SOMARCAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 23.246.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 500, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

FIDUCIAIRE STREICHER RAYMOND

Signature

(47140/582/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TURBOMASTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 79, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour la TURBOMASTER, S.à r.l.

Signature

(47153/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TEAM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.629.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47144/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SYLLABUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SYLLABUS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 79 du 14 mars 1990.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Robert Klopp, employé privé, demeurant à Leudelange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Karin Wagner-Rollinger, employée privée, demeurant à Mondrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de soixante-treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 73.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 75.000.000,-), par un versement en espèces de soixante-treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 73.750.000,-).

b) Augmentation du nombre d'actions pour le porter de mille deux cent cinquante (1.250) à soixante-quinze mille (75.000), par la création et l'émission de soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) actions nouvelles.

c) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

d) Souscription et libération des actions nouvelles par FINACAP S.A.

e) Modification afférente de l'article 4 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de soixante-treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (73.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-) à soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (75.000.000,-), par la création et l'émission de soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer par des versements en espèces de soixante-treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (73.750.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'ancien actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Souscription et libération

Et à l'instant est intervenue au présent acte, la société anonyme holding FINACAP S.A., avec siège social à Luxembourg, 39, allée Scheffer,

ici représentée par Monsieur Emile Dax, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare souscrire au nom de sa mandante les soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme holding FINACAP S.A., préqualifiée.

Les soixante-treize mille sept cent cinquante (73.750) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (73.750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article quatre, 1^{er} alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante-quinze millions de francs luxembourgeois (75.000.000,-), représenté par soixante-quinze mille actions (75.000) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.»

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (850.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, R. Klopp, K. Rollinger, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1997, vol. 838, fol. 8, case 3. – Reçu 737.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1997.

F. Kessler.

(47141/219/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SYLLABUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 1997.

F. Kessler.

(47142/219/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.868.

Par décision du conseil d'administration du 10 novembre 1997, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

*Pour SOCIETE DE GESTION
IMMOBILIERE S.A.*

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47139/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TrefliARBED LUXEMBOURG/SAAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7769 Bissen, route de Finsterthal.

R. C. Luxembourg B 5.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 16 décembre 1997.

(47152/571/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TRANSFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 8.150.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(47148/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TRATTORIA DEI QUATTRO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 149, rue de la Tour Jacob.
R. C. Luxembourg B 27.684.

A l'issue de l'assemblée générale des associés du 10 décembre 1997, a été nommé:

Gérant unique

Monsieur Notaroberto, 77, rue des Carrières, L-1316 Luxembourg.

Nouveau siège

149, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47151/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TRANS EUROLUX EXPRESS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.405.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Jacques Feitler, employé privé, demeurant à Luxembourg,
2. Monsieur Gérard Chevallot, cadre commercial, demeurant à Nancy (France),
3. TRANSPORTS-JOSEPH, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Illange (France),
4. Madame Dominique Chevallot, secrétaire, demeurant à Nancy (France).

Les comparants sub 3 et 4 sont ici représentés par Monsieur Gérard Chevallot, prénommé, en vertu de deux procurations sous seing privé données les 12 et 13 novembre 1997.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:
– Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée TRANS EUROLUX EXPRESS, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 29 mars 1996, publié au Mémorial C, numéro 311 du 26 juin 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 378 du 15 juillet 1997;

– Qu'aux termes d'une convention de cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 30 septembre 1997, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par:

- Monsieur Hervé Maire, gérant de société, demeurant à Nancy (France), deux cent vingt-cinq parts sociales à Monsieur Jacques Feitler, prénommé;
- Madame Denise Gunther-Hoffmann, affréteur routier, demeurant à Apach (France), trente-cinq (35) parts sociales à Monsieur Jacques Feitler, prénommé; et
- Monsieur Patrice Despax, gérant de société, demeurant à Laxou (France), trente-cinq (35) parts sociales à Monsieur Jacques Feitler, prénommé.

La cession des parts a été consentie et acceptée moyennant le prix global de deux cent quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (295.000,- LUF).

– Que le cessionnaire est devenu propriétaire des parts cédées et est subrogé dans tous les droits et obligations des anciens associés, attachés aux parts cédées à partir du 30 septembre 1997.

– Que Monsieur Gérard Chevallot, prénommé, en sa qualité de gérant unique, déclare accepter ladite convention de cession de parts au nom et pour le compte de la société et dispenser les cédants de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent ladite convention de cession de parts.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (570.000,- LUF), représenté par cinq cent soixante-dix (570) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune,

qui ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jacques Feitler, demeurant à Luxembourg, deux cent quatre-vingt-quinze parts sociales	295
2. Monsieur Gérard Chevallot, cadre commercial, demeurant à Nancy (France), cent soixante-dix parts sociales	170
3. Madame Dominique Chevallot, secrétaire, demeurant à Nancy (France), trente-cinq parts sociales	35
4. TRANSPORTS-JOSEPH, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Illange (France), soixante-dix parts sociales	70
Total: cinq cent soixante-dix parts sociales	570»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, G. Chevallot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1997, vol. 103S, fol. 52, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1997.

G. Lecuit.

(47146/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

TRANS EUROLUX EXPRESS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 1997.

G. Lecuit.

(47147/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

U.C.B. S.P.F.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.495.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47154/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

VELDEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 45.312.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47156/303/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

VELDEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 45.312.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47157/303/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

VELDEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 45.312.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47158/303/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

VELDEN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 45.312.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47159/303/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

UM BRILL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, Plateau du St. Esprit.
R. C. Luxembourg B 39.837.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 74, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 avril 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte d'un montant de 15.751,- LUF est reportée à nouveau.

Sont nommées pour une nouvelle période de six ans:

Administrateurs: Mme Josette Knaf, demeurant à Luxembourg;
Mme Malou Schram, demeurant à Luxembourg;
M. André Harpes, demeurant à Diekirch.

Commissaire aux comptes: Mme T. Wagner, demeurant à Bridel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1997.

Pour la société
J.R. Schmitz

(47155/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

VENTURE TECHNOLOGIES HOLDINGS VENTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.330.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 85, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(47160/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

VILUX FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.541.

Le bilan et l'annexe au 31 mai 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 décembre 1997, vol. 500, fol. 66, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1997. Signature.
(47161/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

WEST COATS HOLDING A.G., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 28.423.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 2, boulevard Royal, a été dénoncé avec effet au 12 décembre 1997. Les administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann, ainsi que le commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47162/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

WINDSTAR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 49.858.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 1997 que:

- Messieurs Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL) demeurant B-6637 Fauvillers, Alain Lam, réviseur d'entreprises demeurant à Strassen et David de Marco, directeur demeurant à Ettelbruck, ont été nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Jean-Pierre Winandy, Franz Prost et Maurice Lam, démissionnaires.

- FIDEI S.A., société anonyme ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, démissionnaire.

- Le siège social a été transféré du 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, décembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47163/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

DERLAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1. 1269910 ONTARIO LIMITED, société de droit canadien, ayant son siège social à Toronto/Ontario (Canada), ici représentée par Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Toronto, le 5 décembre 1997, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

2. Madame Maggy Kohl-Birget, prénommée.

Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DERLAN LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Le conseil d'administration pourra décider l'établissement de filiales, de succursales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne

puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est conférée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectées à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que les modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. 1269910 ONTARIO LIMITED, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2. Madame Maggy Kohl-Birget, prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur David Williamson, directeur de société, demeurant à Toronto/Ontario (Canada),
 - b) Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur de sociétés, demeurant à L-1527 Luxembourg, 3, rue Maréchal Foch,
 - c) Monsieur Teunis Christiaan Akkerman, conseil économique, demeurant à L-1371 Luxembourg, 217, Val Ste Croix.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire: COOPERS & LYBRAND, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.
5. Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prenom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year nineteen hundred and ninety-seven, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There appeared:

1. 1269910 ONTARIO LIMITED, a company under Canadian laws, having its registered office in Toronto/Ontario (Canada),

here represented by Mrs Maggy Kohl-Birget, director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued in Toronto, on December 5, 1997.

Said proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

2. Mrs Maggy Kohl-Birget, previously named.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of DERLAN LUXEMBOURG S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

The board of directors may establish branches, subsidiaries or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality

of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatever form or other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may carry on all commercial, industrial or financial operations which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of twelve thousand five hundred Luxembourg Francs (LUF 12,500.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by Law.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the corporation.

Delegation of the day-to-day management to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The delegate of the board is named for the first time by the extraordinary general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of the month of May at 11.00 a.m. If said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

Art. 11. By decision of the extraordinary general meeting of shareholders, all or part of the profits or reserves other than those which by Law or the Articles of Incorporation may not be distributed, may be used for redemption of capital through repayment of all shares or part of those determined by ballot, without reducing the fixed capital.

Art. 12. The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December nineteen hundred and ninety-eight.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year nineteen hundred and ninety-nine.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named persons have subscribed to the shares as follows:

1. 1269910 ONTARIO LIMITED, previously named, ninety-nine shares	99
2. Mrs Maggy Kohl-Birget, previously named, one share	1
Total: one hundred shares	100

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 1,250,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about seventy-thousand Luxembourg Francs (LUF 70,000.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following have been appointed directors:
 - a) Mr David Williamson, company director, residing in Toronto/Ontario (Canada),
 - b) Mrs Maggy Kohl-Birget, director, residing in L-1527 Luxembourg, 3, rue Maréchal Foch,
 - c) Mr Teunis Christiaan Akkerman, «conseil économique», residing in L-1371 Luxembourg, 217, Val Ste Croix.
- 3) Has been appointed auditor:

COOPERS & LYBRAND, having its registered office in L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of nineteen hundred and ninety-nine.

5) The registered office of the Company is established in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Kohl, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 104S, fol. 19, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

E. Schlessler.

(47174/227/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

59 INTERNATIONAL LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 43.197.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1997, vol. 500, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

J. Henri
Gérant

(47196/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

WORLD BOND TRUST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.610.

Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Camille Jean Gérard Philippe Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1981, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 230 du 23 octobre 1981. Les statuts ont été modifiés en date du 29 juin 1990 et publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 477 du 22 décembre 1990.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WORLD BOND TRUST MANAGEMENT
COMPANY S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST / LUXEMBOURG.

L'agent domiciliataire

Signatures

(47164/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

GOLDEN PALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) la société de droit luxembourgeois dénommée QUASINNE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, et

2) la société de droit luxembourgeois dénommée ITO HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, toutes deux ici représentées par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

représentée elle-même par

- M. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg,

- Mme Emanuela Brero, chef de service, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations donnée à Luxembourg.

Chaque procuration, après avoir été signée en varetur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de GOLDEN PALA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre public, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la société, ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles et encore toutes opérations d'exportation, d'importation, d'achat, de vente, de location, pour son propre compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire, d'aéronefs, y compris l'industrie aéronautique. La société a encore pour objet le transport par air, rémunéré ou non, de personnes, de même que toutes opérations financières, toutes prestations et tous services techniques, commerciaux et financiers qui se trouvent directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de prises de participations ou autrement à toutes entreprises ou sociétés poursuivant, en tout ou en partie, un objet identique, analogue, similaire ou complémentaire au sien ou de nature à en favoriser la réalisation ou l'extension.

En général, la société peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser ou à faciliter, soit directement, soit indirectement la réalisation de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à deux milliards de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 décembre 2002, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et qui peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six ans. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président, ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou télécopie. Le mandat ne peut être donné qu'un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, soit à un comité directeur formé ou non de membres choisis en son sein, soit à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

Le conseil fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Les convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mercredi du mois d'avril à dix-sept heures (17.00) heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Chaque année, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits et pertes. Les amortissements nécessaires devront être faits.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois d'avril à dix-sept heures (17.00) heures en 1999.

A titre de disposition transitoire aux dispositions de l'article huit, le premier président du conseil d'administration sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires se tenant immédiatement après la constitution.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article vingt, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.

A titre de dérogation transitoire à l'article vingt-deux, le conseil d'administration dressera l'inventaire et le compte de profits pour la première fois en 1999.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

QUASINNE S.A. mille cinq cents actions	1.500
ITO HOLDINGS, mille cinq cents actions	1.500
Total: trois mille actions	3.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que somme de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Frais - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à LUF 85.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

II. Ont été appelé aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Sante Ghedini, employé, demeurant à I-40138 Bologna (I), Via Schiassi, 8,

b) Monsieur Nico Schaeffer, avocat, demeurant à Luxembourg, administrateur,

c) Monsieur Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.

III. La durée du mandat des administrateurs est fixée à un (1) an et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 1999 statuant sur le premier exercice.

IV. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, ayant son siège social au 21, rue Glesener à Luxembourg.

V. La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à un (1) an et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 1999, statuant sur le premier exercice.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Stoffel, E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1997, vol. 103S, fol. 99, case 10. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

J. Delvaux.

(47179/208/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

J.F.B. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-François Bretelle, directeur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 19, avenue Dechanel;

2) JFB FINANCES, S.à r.l. (anciennement NEMESIS, S.à r.l.) société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par ses trois gérants, ici comparant, savoir Monsieur Jean-François Bretelle, prénommé, Monsieur Eric Breuillé, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 39, rue François Boudart et Monsieur Dominique Moinil, licencié en droit fiscal, demeurant à Luxembourg, autorisés à engager la Société par leur signature conjointe.

Monsieur Dominique Moinil, prénommé, étant dûment représenté par Monsieur Eric Breuillé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de J.F.B. INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs français (500.000,- FRF), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Les actions sont nominatives.

Art. 6. La société peut procéder conformément aux dispositions légales au rachat de ses propres actions sur la base des règles d'évaluations décrites ci-après.

Règles d'Evaluation:

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) Toutes liquidités en caisse ou en compte, y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possible d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société, y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant soit payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary Receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tous emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui seront cotés ou traités sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui, à ses yeux, reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tous investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne seront pas cotés ou traités à une Bourse, mais traités à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le Conseil d'Administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration;

(v) la valeur de tous autres investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration, de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considèrent appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration;

(vii) pour la détermination de la valeur des avoirs de la société, le Conseil d'Administration pourra consulter le Commissaire aux comptes;

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

a) tous emprunts, factures et comptes à payer;

b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);

c) tous frais courus ou à payer;

d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le commissaire aux comptes; et

f) toutes les autres dettes de la société, quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou une autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie. Le Conseil d'Administration pourra demander l'avis du commissaire aux comptes sur la détermination des dettes de la société.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une devise autre que celle du capital souscrit seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat d'une action, les avoirs nets seront déterminés au dernier jour du mois précédent la date de rachat et divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

b) Les actions de la société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui, en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'appliquent leurs souscription et émission; les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Art. 7. Tout projet de cession, transfert ou transmission d'actions à un tiers non actionnaire devra être notifié au Président du Conseil d'Administration, au siège social.

La notification devra indiquer l'identité du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession, le transfert ou la transmission est envisagé(e), le prix de cession.

Le Président transmettra aux autres actionnaires, dans les huit jours suivant la réception de la notification visée ci-dessus, le projet de cession, transfert ou transmission.

Chaque actionnaire bénéficiera, pendant un délai de deux mois à compter de la notification effectuée par le Président, d'un droit de préférence pour racheter les actions objet de la cession, du transfert ou de la transmission.

Le droit de préférence exercé par chaque actionnaire devra porter sur la totalité des actions objet de la cession, du transfert ou de la transmission et être notifié au Président.

En cas de cession, le rachat sera effectué au prix proposé dans le projet. En cas de transmission, le rachat sera effectué à un prix calculé dans les conditions identiques à celles relatives au rachat de ses propres actions par la société, prévues par la loi.

Si plusieurs actionnaires ont exercé leur droit de préférence, les actions seront acquises par chacun d'eux proportionnellement aux actions qu'ils détiennent par rapport au total des actions détenues par tous les actionnaires désirant exercer leur droit de préférence.

Si l'intégralité des actions n'a pas été préemptée, la transmission peut être effectuée au cessionnaire initial pour la totalité des actions objet de la cession, de la transmission ou du transfert.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés dans deux catégories A et B pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 9. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 10. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 11. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur de la catégorie A et par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie B, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 17. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à seize heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Jean-Francis Bretelle, prénommé, une action	1
2) La société JFB FINANCES, S.à r.l., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs français (500.000,- FRF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Catégorie A:

a) Monsieur Jean-Francis Bretelle, directeur de sociétés, demeurant à F-75007 Paris, 19, avenue Deschanel.

Catégorie B:

b) Monsieur Eric Breuillé, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 39, rue François Boudart.

c) Monsieur Dominique Moinil, licencié en droit fiscal, demeurant à Luxembourg.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- COOPERS & LYBRAND, société civile, ayant son siège social à Luxembourg.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille trois.

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

6) Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 11 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F.-F. Bretelle, E. Breuillé, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1997, vol. 103S, fol. 82, case 9. – Reçu 30.800 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

F. Baden.

(47177/200/247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

AERO INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 32.378.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 11 novembre 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour AERO INTERNATIONAL FINANCE S.A.

KPMG, Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1997, vol. 500, fol. 28, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47199/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ADAXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 16, rue Albert Simon.

R. C. Luxembourg B 52.684.

Il résulte d'une lettre de démission adressée aux associés de la société en date du 19 novembre 1997 par Madame Noëlle Feidt-Dovina, que cette dernière démissionne de son mandat de gérante, avec effet au 1^{er} janvier 1998.

Les associés acceptent cette démission et décident de nommer en ses lieu et place, à partir du 1^{er} janvier 1998, Monsieur Mathieu Feidt, demeurant à L-4989 Sanem pour une durée indéterminée.

Sanem, le 24 novembre 1997.

Signatures

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47197/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ADRIAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.478.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour ADRIAN HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(47198/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ALBION PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 4 décembre 1997

Au conseil d'administration d'ALBION PARTNERS HOLDING S.A., («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 4 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(47200/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ALDINGTON FINANCE & HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg 49.115.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 4 décembre 1997

Au conseil d'administration d'ALDINGTON FINANCE & HOLDINGS S.A., («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 4 décembre 1997.

Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(47201/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ARSINOE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 54.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 99, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour ARSINOE HOLDING S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(47205/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

A.M.E., ACTION, MUSIQUE, EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.
R. C. Luxembourg B 48.978.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1997, vol. 500, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

C. Ladenburger
Gérante

(47203/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

AMBARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.388.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47202/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ANCAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg 48.473.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 4 décembre 1997

Au conseil d'administration d'ANCAR HOLDING S.A., («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 4 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47204/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ARUN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.370.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 97, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(47206/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ASCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg 53.496.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 4 décembre 1997

Au conseil d'administration de ASCO HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 4 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47207/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

REFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 10.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 83, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47115/571/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1997.

AU JARDIN DE PIMPANICAILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 50, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.705.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47208/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BALAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg 60.437.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 4 décembre 1997

Au conseil d'administration de BALAN HOLDINGS S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 4 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47209/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BANDAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 51.569.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 26 mai 1997

La démission des administrateurs, MM. J.P. Van Keymeulen, E. Patteet et E. Vermeer est acceptée. Sont nommées administrateurs en leur remplacement pour une durée statutaire de six ans:

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg,

F.V.L.P. SERVICES, S.à r.l., 23, rue du Fort Neipperg, Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A. est renouvelé pour une durée d'un an.

BANDAR HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(47210/652/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BRICOMAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.112.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société LEROY MERLIN, société anonyme de droit français, établie et ayant son siège social au 401, route Nationale, F-62290 Noeux-les-Mines, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Noeux-les-Mines, le 14 novembre 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société BRICOMAN LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Strassen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 17 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 282 du 13 octobre 1987;

- que le capital social de la société BRICOMAN LUXEMBOURG S.A. s'élève actuellement à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, libérées à concurrence de 25 %;

- que la société LEROY MERLIN, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme BRICOMAN LUXEMBOURG S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société LEROY MERLIN, agissant en sa qualité de liquidateur de la société BRICOMAN LUXEMBOURG S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés,

* que tous les passifs de la société, vis-à-vis des tiers, ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés

* et par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer

de sorte que la liquidation de la société BRICOMAN LUXEMBOURG S.A. est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leur mandat respectif;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société LEROY MERLIN, 401 route Nationale, F-62290 Noeux-les-Mines.

Ensuite, le registre des actions a été annulé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Delfosse, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1997, vol. 103S, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 décembre 1997.

G. Lecuit.

(47229/220/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BANESFONDO INTERNACIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.067.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

*Pour BANESFONDO INTERNACIONAL, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG*

Société Anonyme

Signature

Signature

(47211/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

**BANQUE PARIBAS, Société Anonyme
au Capital de FRF 4.347.272.800,-.**

Siège social: F-75002 Paris, 3, rue d'Antin.

R. C. Paris B 662.047.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(47212/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 48.149.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'Administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. Réquisition pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47213/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BIL EURO RENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.659.

L'assemblée générale des actionnaires de 1997 a pris bonne note de la démission de M. Jean Krier de sa fonction d'administrateur de Président du Conseil. L'assemblée décide ensuite que la fonction de Président sera assumée ensuite par M. André Roelants.

L'assemblée renouvelle ensuite le mandat d'administrateur de Messieurs André Roelants, Marc Hoffmann, François Pauly, Pierre-Marie Valenne, Philippe Haquenne, Frank Wagener, Joost Rieter et Alain Vanlanden pour une nouvelle période d'un an.

L'assemblée nomme M. Claude Hirtt comme administrateur pour une période d'un an.

Pour BIL EURO RENT FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47219/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BELUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.394.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

Signatures.

(47216/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BELUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.394.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 27 novembre 1997 à 15.00 heures

Résolutions

«L'Assemblée approuve, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration par résolution circulaire datée du 6 janvier 1997 de M. Hugo Lasat, en remplacement de M. Frank Lierman, démissionnaire. M. Hugo Lasat terminera le mandat de M. Frank Lierman, mandat venant à échéance de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.»

«L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de Bernard Ewen en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1998.»

Pour copie conforme

B. Davister Ch. Hamer
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47217/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CELSIUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.732.

The balance sheet as per December 31st, 1994, registered in Luxembourg on December 16th, 1997, vol. 500, fol. 99, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on December 17th, 1997.

ALLOCATION OF RESULTS

Profit of the year:	SEK 2.356.942,95
Legal reserve:	SEK (117.847,14)
To be carried forward:	SEK 2.239.095,81

As for publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 16th, 1997.

Signature.

(47235/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CELSIUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.732.

The balance sheet as per December 31st, 1995, registered in Luxembourg on December 16th, 1997, vol. 500, fol. 99, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on December 17th, 1997.

ALLOCATION OF RESULTS

Profit of the year:	SEK 2.043.568,39
Legal reserve:	SEK (102.178,41)
To be carried forward:	SEK 1.941.389,98

As for publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 16th, 1997.

Signature.

(47236/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CELSIUS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.732.

The balance sheet as per December 31st, 1996, registered in Luxembourg on December 16th, 1997, vol. 500, fol. 99, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on December 17th, 1997.

ALLOCATION OF RESULTS

Profit of the year:	SEK 3.290.938,31
Legal reserve:	SEK (164.546,91)
To be carried forward:	SEK 3.126.391,40

As for publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, December 16th, 1997.

Signature.

(47237/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BIL-KEystone ASIA PREMIER FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.644.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour BIL-KEystone ASIA PREMIER FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(47221/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BRIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.694.

Les statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juillet 1997, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

J. Delvaux.

(47230/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CABARET SPLENDID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 71, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 36.328.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47231/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BON S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.470.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, en date du 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la société
Signature

(47224/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BON S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.470.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, en date du 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la société
Signature

(47225/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BON S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.470.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, en date du 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la société
Signature

(47226/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BON S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.470.

*Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société,
tenue le 13 novembre 1997 à 11.00 heures précises au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg*

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social souscrit de LUF 5.000.000,- est entièrement libéré.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 74, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration, en date du 20 juillet 1992, relative à la démission de GLOBIMMO S.A. en tant qu'administrateur de la Société et la nomination de M. Yves Bevernaege en son remplacement. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs YOL S.A., COMPASS Sprl et de MM. Adrie Pietersen et Yves Bevernaege a été renouvelé avec effet lors de l'assemblée générale ordinaire de 1994 pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confirme la démission de YOL S.A. et M. Adrie Pietersen des fonctions d'administrateur de la Société et confirme également la démission de M. Jos Mentink aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société, tel qu'il en a été décidé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 janvier 1997.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires.
 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confirme la nomination de Mme Léonie Bollaert aux fonctions d'administrateur de la Société pour une période de six ans, et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2003, tel qu'il en a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la composition du conseil d'administration et de remplacer les administrateurs actuels, à savoir COMPASS Sprl, M. Yves Bevernaege et Mme Léonie Bollaert par les nouveaux administrateurs suivants, pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2003:

- C.E.O., S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,
- EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,
- ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs sortants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale confirme que le mandat du commissaire aux comptes de M. Dirk De Keyser a été renouvelé pour une nouvelle durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000, avec effet lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 novembre 1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer le commissaire aux comptes actuel et de nommer en remplacement de la société MTC GENERAL TRUST COMPANY S.A., ayant son siège social au 2, route de Moncor à CH-1752 Villars-sur-Glâne, pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes sortant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47227/651/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BRANDSATCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.905.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de BRANDSATCH HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47228/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CANARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.284.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de CANARA HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47232/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

BIL MONEY MARKET FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.803.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour BIL MONEY MARKET FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature Signature

(47222/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CARIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.563.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CARIAL S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(47233/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CARIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.563.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 14 mars 1997
Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à quatre et les réélit pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1996:

Conseil d'administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), président;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, fondée de pouvoir, demeurant à Bettembourg (Luxembourg), administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, ayant son siège à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et changement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour extrait conforme

CARIAL S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 501, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47234/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CINELLO & SERTIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 19.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la S.à r.l. CINELLO & SERTIC
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(47243/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CERAFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 21, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 24.942.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47238/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CERAFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 21, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 24.942.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47239/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CHAMAREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.708.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 octobre 1997

Le siège social est transféré de L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. Réquisition pour dépôt et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 82, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47240/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CHENVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.029.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de CHENVAL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de transférer le siège social du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47241/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

COMITALU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 28.627.

Il résulte d'une décision prise à l'unanimité par le Conseil d'Administration réuni en date du 14 novembre 1997, que le siège social se situant actuellement 30, rue Joseph Junck à L-1839 Luxembourg, est transféré, avec effet immédiat, au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 novembre 1997.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47244/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CHERTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.172.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de CHERTY HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47242/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

COMPAGNIE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.570.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour COMPAGNIE DE PROMOTION ET
DE FINANCEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(47245/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

DE DOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.063.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE D'OR S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36.063, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 280 du 22 juillet 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 27 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 315 du 17 août 1991.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

– Modification de l'article trois des statuts:

Le capital de la société est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des deux mille (2.000) actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les deux mille (2.000) actions existantes en deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Ces actions sont attribuées aux actionnaires existants à raison de douze (12) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que les actions de la société pourront être nominatives ou au porteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier et le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier et deuxième alinéa.** Le capital souscrit est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, M. Strauss, N. Weyrich, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1997, vol. 103S, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

F. Baden.

(47252/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

DE D'OR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

F. Baden.

(47253/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

COPYTECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8398 Roodt-Eisch, Septfontaines.

R. C. Luxembourg B 23.870.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1997, vol. 500, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Signature.

(47248/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CONCERTO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.106.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 1997.

Signatures.

(47246/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CONCERTO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.106.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la société, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, le vendredi 12 décembre 1997 à 10.00 heures

Sixième résolution

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat des administrateurs pour un terme d'un an devant expirer lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1998.

Septième résolution

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de COOPERS & LYBRAND, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 1998.

Pour copie conforme
Signature
Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47247/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CORIANDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.888.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 49, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47249/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CORIANDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.888.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 31 octobre 1997

La démission de Monsieur J. Peniston est acceptée avec effet immédiat.

La société COMPASS SERVICES LIMITED, avec siège social à P.O. Box 513 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, est nommée administrateur en son remplacement, sous réserve d'approbation par les actionnaires au cours de leur prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 31 octobre 1997.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47250/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

CORIANDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 19.888.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 5 novembre 1997,

- les comptes au 30 juin 1997 sont approuvés à l'unanimité;
- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire;
- les résolutions prises par le conseil d'administration en date du 31 octobre 1997 sont ratifiées.

Luxembourg, le 5 novembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47251/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

DELTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de DELTEC HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.
Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47254/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

DIACARE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.442.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fourth of December.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of DIACARE S.A., R.C. number B 61.442, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 20th, 1997, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at three thirty p.m., Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Régis Galiotto, private employee, residing in Woippy (France).

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the six hundred and twenty shares of a par value of one hundred Deutsche Mark each, representing the total capital of sixty-two thousand Deutsche Mark are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1.- To increase the authorized share capital of the Company from presently six hundred and twenty thousand (620,000.-) Deutsche Mark to twenty million (20,000,000.-) Deutsche Mark.

2.- To increase the issued share capital of the Company being presently sixty-two thousand (62,000.-) Deutsche Mark by an amount of seven million nine hundred and seventy thousand (7,970,000.-) Deutsche Mark to eight million thirty-two thousand (8,032,000.-) Deutsche Mark represented by eighty thousand three hundred and twenty (80,320) shares of one hundred (100.-) Deutsche Mark.

3.- To make any consequential amendments to the Articles of Incorporation.

4.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the authorized share capital from presently six hundred and twenty thousand (620,000.-) Deutsche Mark to twenty million (20,000,000.-) Deutsche Mark.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by seven million nine hundred and seventy thousand (7,970,000.-) Deutsche Mark so as to raise it from its present amount of sixty-two thousand (62,000.-) Deutsche Mark to eight million thirty-two thousand (8,032,000.-) Deutsche Mark by the creation and issue of seventy-nine thousand seven hundred (79,700) new shares of a par value of one hundred (100.-) Deutsche Mark each.

The new shares have been subscribed to and fully paid up in cash by all the shareholders, in proportion of their participating,

all here represented by Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg,
by virtue of five proxies given in Luxembourg, on December 3rd, 1997.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of seven million nine hundred and seventy thousand (7,970,000.-) Deutsche Mark is as of now available to the Company.

Third resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, Article 5 is amended and will henceforth read as follows:

«Art. 5. Capital.

5.1 The Company has an issued capital of eight million thirty-two thousand (8,032,000.-) Deutsche Mark, divided into eighty thousand three hundred and twenty (80,320) shares having a par value of one hundred (100.-) Deutsche Mark each, which have been fully paid up in cash.

5.2 The Company shall have an authorized capital of twenty million (20,000,000.-) Deutsche Mark, divided into two hundred thousand (200,000) shares having a par value of one hundred (100.-) Deutsche Marke ach.»

Evaluation

For registration purposes the present increase of capital is valued at one hundred and sixty-four million four hundred and twenty-one thousand one hundred (164,421,100.-) Luxembourg Francs.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one million seven hundred and seventy thousand (1,770,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at four p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de DIACARE S.A., R.C. B n° 61.442, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 octobre 1997, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les six cent vingt actions d'une valeur nominale de cent Deutsche Mark, constituant l'intégralité du capital social de soixante-deux mille Deutsche Mark, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital autorisé de son montant actuel de six cent vingt mille (620.000,-) Deutsche Mark à vingt millions (20.000.000,-) de Deutsche Mark.

2.- Augmentation du capital social de la société actuellement de soixante-deux mille (62.000,-) Deutsche Mark, par un montant de sept millions neuf cent soixante-dix mille (7.970.000,-) Deutsche Mark, pour le porter à huit millions trente-deux mille (8.032.000,-) Deutsche Mark représenté par quatre-vingt mille trois cent vingt (80.320) actions de cent (100,-) Deutsche Mark chacune.

3.- Modification subséquente des statuts de la société.

4.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital autorisé de six cent vingt mille (620.000,-) Deutsche Mark à vingt millions (20.000.000,-) de Deutsche Mark.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions neuf cent soixante-dix mille (7.970.000,-) Deutsche Mark, pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille (62.000,-) Deutsche Mark

à huit millions trente-deux mille (8.032.000,-) Deutsche Mark par la création et l'émission de soixante-dix-neuf mille sept cents (79.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) Deutsche Mark chacune.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation,

tous ici représentés par Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu de cinq procurations données à Luxembourg, le 3 décembre 1997.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que le montant de sept millions neuf cent soixante-dix mille (7.970.000,-) Deutsche Mark est dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

Suite aux deux précédentes résolutions, l'article cinq des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit de la société est fixé à huit millions trente-deux mille (8.032.000,-) Deutsche Mark, représenté par quatre-vingt mille trois cent vingt (80.320) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Deutsche Mark chacune, entièrement libérées en espèces.

5.2 Le capital autorisé de la société est établi à vingt millions (20.000.000,-) de Deutsche Mark, représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Deutsche Mark chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est estimée à cent soixante-quatre millions quatre cent vingt et un mille cent (164.421.100,-) francs luxembourgeois.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite de l'augmentation de capital ainsi que du présent acte sont estimés à un million sept cent soixante-dix mille (1.770.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Leclerc, R. Galiotto, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 104S, fol. 17, case 10. – Reçu 1.644.331 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(47255/230/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

DIACARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 61.442.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1051 du 4 décembre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

A. Schwachtgen.

(47256/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

DOMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.849.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de DOMAN HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47257/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EASY RIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.078.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16 décembre 1997.

Signature.

(47258/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EGREMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4^e étage, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.900.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(47262/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EGREMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 4^e étage, 68/70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.900.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1997:

- Les comptes annuels au 30 juin 1996 sont approuvés à l'unanimité.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire.
- Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 7 septembre 1987, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la société malgré le fait que les pertes encourues au cours de l'exercice social dépassent 75 % du capital social.

Luxembourg, le 28 novembre 1997.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1997, vol. 500, fol. 49, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47263/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.850.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de ENCYCLOPAEDIA BRITANNICA HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47267/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ECUPAR CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.397.

Les comptes annuels au 30 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1997.

Signatures.

(47259/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ECUPAR CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.397.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 novembre 1997

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Geert De Baere, avec effet au 24 septembre 1997, en tant qu'Administrateur de la Société et le remercie pour sa collaboration au sein de la Société tout au long de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer M. Jean-Yves Maldague, CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE, au poste d'Administrateur de la Société, pour poursuivre et achever le mandat de M. De Baere venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme

B. Davister C. Hamer
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47260/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ECUPAR CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.397.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue le 27 novembre 1997 à 12.00 heures

Résolutions

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 3 novembre 1997 de M. Jean-Yves Maldague, en remplacement de M. Geert De Baere, démissionnaire. M. Jean-Yves Maldague terminera le mandat de M. Geert De Baere venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat de Bernard Ewen en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1998.

Pour copie conforme

B. Davister C. Hamer
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47261/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EMERGE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.600.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour EMERGE MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(47266/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ELECTRO-REINERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 51.611.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1995, enregistrés à Grevenmacher, le 8 décembre 1997, vol. 165, fol. 76, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la société ELECTRO-REINERT, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(47264/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

ELECTRO-REINERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 121, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 51.611.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1996, enregistrés à Grevenmacher, le 8 décembre 1997, vol. 165, fol. 76, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour la société *ELECTRO-REINERT, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(47265/745/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EQUATOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.778.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 décembre 1997

Au Conseil d'Administration de EQUATOR INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 9 janvier 1998.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47268/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EUROPE EQUIPMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 54.945.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. November 1997

Erster Beschluss

Die Sitzverlegung der Gesellschaft nach L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, wird einstimmig angenommen.

Zweiter Beschluss

Die Demission von Herrn Gerardus Jacobus Henricus Vloet, Versicherungsfachmann, wohnhaft in NL-5845 CX Sint Anthonis, an Randweg 103, wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandates gegeben.

Dritter Beschluss

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig ernannt.

Herr Johannes van Oeversen, Logistikdirektor, wohnhaft in NL-6661 GE Elst, van Hallstraat 8.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschriften

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 1997, vol. 165, fol. 76, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(47274/745/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.223.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1997.

Pour *EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND*
SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

(47269/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.223.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 1997 a décidé de ratifier la cooptation de Messieurs Marc-André Bechet et Jean-Michel Gelhay, nommés à la fonction d'administrateur en remplacement de Messieurs Antoine Calvisi et Mario Gorla, administrateurs démissionnaires. Le mandat de Messieurs John Pauly, Marc-André Bechet, Marino Pellegrinelli, Jean-Michel Gelhay, Glauco Marossi et M^e Christiane Genoud est renouvelé pour une période d'un an.

Pour EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND
SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47270/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EUROPE EQUIPMENT FINANCIAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 54.946.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. November 1997

Erster Beschluss

Die Sitzverlegung der Gesellschaft nach L-5540 Remich, 36, rue de la Gare, wird einstimmig angenommen.

Zweiter Beschluss

Die Demission von Herrn Gerardus Jacobus Henricus Vloet, Versicherungsfachmann, wohnhaft in NL-5845 CX Sint Anthonis, an Randweg 103, wird einstimmig angenommen. Dem austretenden Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig Entlastung für die Ausübung seines Mandates gegeben.

Dritter Beschluss

Als neues Verwaltungsratsmitglied wird einstimmig ernannt.

Herr Johannes van Oeversen, Logistikdirektor, wohnhaft in NL-6661 GE Elst, van Hallstraat 8.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschriften

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 1997, vol. 165, fol. 76, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(47275/745/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EUROPE OPTIC GUIDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.302.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 6 décembre 1993.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1996, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 500, fol. 80, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPE OPTIC GUIDE
Signature

(47276/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EUROPEAN ARABIAN CONSULTANCY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 18.969.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 1^{er} janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 1997.

ETUDE J. ELVINGER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1997, vol. 500, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47277/261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

EUROPEAN DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.256.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la société,
tenue le 4 décembre 1997 à 10.00 heures précises au siège social de la société*

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que les pertes cumulées au 31 décembre 1996 s'élèvent à ECU 66.055,13 et qu'elles excèdent 75 % du capital social. Les actionnaires doivent donc délibérer conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur ce point. Or, le quorum de présence de 50 % requis par les articles 100 et 67-1 de ladite loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'étant pas réuni, l'Assemblée Générale décide de convoquer une nouvelle assemblée générale des actionnaires afin de statuer sur ce point.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 21 mai 1997 relative à la démission de Monsieur R.D. McGaw, MCGAW & WING S.A. et M. Christophe Davezac en tant qu'administrateurs de la Société et la nomination de EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., ERMESINDE MANAGEMENT, S.à r.l. et C.E.O., S.à r.l. en remplacement.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs démissionnaires.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1997, vol. 500, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47278/651/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FELGEN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 40.877.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 478, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FELGEN CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

(47282/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.

FELGEN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 40.877.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social, le 30 septembre 1997

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 1997, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- 1) Felgen Lucien
- 2) Kremer Michèle, épouse Felgen Lucien
- 3) Kremer André

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle de 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 1997, vol. 498, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(47283/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 1997.